

**SERVICE INTENDANCE**  
**FICHE D'INSCRIPTION AU SERVICE RESTAURATION ANNÉE SCOLAIRE**  
**2025/2026**

|                     |                                                                                                                                          |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom de l'élève      |                                                                                                                                          |
| Prénom de l'élève   |                                                                                                                                          |
| Date de naissance   |                                                                                                                                          |
| Mail de l'élève     |                                                                                                                                          |
| Classe en 2025/2026 | <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> <input type="checkbox"/> Terminale                   |
| Statut              | <input type="checkbox"/> Externe (RIB obligatoire)<br><input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire (Voir la liste des documents à joindre) |

**Responsable financier / Coordonnées bancaires**

**Le RIB est obligatoire même si vous n'inscrivez pas votre enfant à la demi-pension (versement bourse, remboursement trop perçu y compris voyage scolaire).**

**Le RIB ne permet à personne de vous prélever de l'argent.**

*Collez le RIB*

*Pas de compte épargne (Livret A...)*

## DOCUMENTS À REMETTRE

➡ **1 RIB du PARENT** (Relevé d'Identité Bancaire) ☐

➡ **Païement Restauration :**

• **1ère INSCRIPTION** à la restauration scolaire :

- **1 Chèque de 50 €** à l'ordre du **Lycée Paul Belmondo** ☐  
Nom, prénom et classe à écrire au verso du chèque

OU

- Espèces dans une enveloppe. Nom, prénom et classe sur l'enveloppe  
Remis au service intendance obligatoirement. ☐

• **INSCRITS LES ANNEES PRECEDENTES** à la restauration, privilégier le paiement par internet (code inchangé) ☐

➡ **Détermination Tarif :** Attestation datant de moins de 3 mois à fournir obligatoirement

Attestation de paiement de la CAF mentionnant le **Quotient Familial** ☐

OU Attestation de Quotient Familial CAF ☐

OU Document issu de la calculette de quotient familial de la Région Ile-de-France (disponible sur le site [www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial](http://www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial)) ☐

OU Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2024 + photocopie intégrale du livret de famille ☐

**Sans l'un de ces documents, le tarif le plus élevé vous sera automatiquement appliqué pour l'année scolaire 2025-2026.**

### Engagement :

Je soussigné(e) M/Mme

Nom ..... Prénom ..... Tél .....

..... Mail .....

Adresse ..... Code .....

postal ..... Ville .....

Responsable légal de l'enfant : .....

Souhaite inscrire mon enfant au service de restauration scolaire de l'établissement.

Signature du responsable légal : Arpajon, le ...../...../.....

**REGLEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION**  
**SCOLAIRE**  
**Année scolaire 2025-2026**

**I ADMISSION**

La restauration est un service annexe de l'établissement, il n'est pas obligatoire.

L'autorisation d'accès au service de la demi-pension se fait obligatoirement par le biais de cette fiche d'inscription avec les pièces justificatives et le tout doit être remis à l'Intendance.

***Sans cette fiche et sans le paiement des repas d'avance, l'élève ne pourra pas accéder au service de restauration.***

**II TARIF**

Le Lycée Paul Belmondo appliquera à compter de l'année scolaire 2025/2026, la nouvelle tarification de la Région Ile-de France, basée sur le quotient familial de la famille :

| Tranches | Votre quotient familial (QF) | Tarif par Ticket |
|----------|------------------------------|------------------|
| A        | 0 à 183                      | 0,50 €           |
| B        | 184 ≤ à 353                  | 1,80 €           |
| C        | 354 ≤ à 518                  | 2,02 €           |
| D        | 519 ≤ à 689                  | 2,23 €           |
| E        | 690 ≤ à 874                  | 2,45 €           |
| F        | 875 ≤ à 1 078                | 2,66 €           |
| G        | 1 079 ≤ à 1 333              | 2,86 €           |
| H        | 1 334 ≤ 1 689                | 3,43 €           |
| I        | 1 690 ≤ à 2 388              | 4,01 €           |
| J        | >à 2388                      | 4,58 €           |

**III FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Les élèves du lycée disposent d'une carte de cantine lorsqu'ils sont inscrits à la demi-pension :

Cette dernière fonctionne sur le même principe qu'une carte prépayée. C'est-à-dire que l'élève recharge régulièrement sa carte afin de pouvoir aller manger à la cantine.

Une carte de cantine ayant un solde de 0 € ne pourra pas fonctionner à la badgeuse de la demi-pension et l'élève devra donc soit la recharger directement, soit déjeuner à l'extérieur.

L'élève est libre de sortir ou d'aller manger à la cantine à sa guise les jours qu'il souhaite sans aucune réservation préalable. La carte de cantine ne sera débitée que les jours où l'élève s'y rendra.

## IV REGLEMENT

Pendant la période d'ouverture scolaire, les élèves peuvent déjeuner au restaurant scolaire en fonction de leur emploi du temps.

Il est accessible aux horaires suivants :

**Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi**

**1<sup>er</sup> service 11h30-12h**

**2<sup>ème</sup> service 12h30-13h**

Un badge personnalisé et incessible sera remis à l'élève à l'issue de sa première inscription. Il devra le conserver pour toute la durée de sa scolarité dans l'établissement. Le badge doit être présenté à chaque passage au self-service.

En cas de perte ou de dégradation, le remplacement du badge est payant à raison de 3,00€.

Les usagers doivent :

- Respecter les règles d'hygiène et de bienséance
- Débarrasser leur plateau et trier leurs déchets
- Il est formellement interdit d'introduire de la nourriture ou des boissons dans l'établissement
- Il est formellement interdit de sortir de la nourriture ou de la vaisselle du réfectoire.

Les repas sont payables exclusivement auprès du service Intendance de l'établissement :

- Soit en espèces,
- Soit par chèque à l'ordre du Lycée Paul Belmondo
- **A PRIVILEGIER** : paiement sur internet via l'ENT de l'établissement, via « Actualités », « mes applis », « Cantine paiement en ligne ». Dans ce cas, prévoir un délai de 2h.

### NOTA BENE

Les familles rencontrant des difficultés pour régler le montant de la demi-pension peuvent s'adresser à l'Assistante Sociale de l'établissement afin de solliciter les fonds sociaux pour une aide ponctuelle.

**CONTACT** : Mme MAMECHE - Présente les lundis, mardis et vendredis de 09h00 à 17h00.

**Pris connaissance le :** ...../...../.....

**« Lu et approuvé »**

**Signature des parents**

**Signature de l'élève**

